



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

**Inspection Pédagogique Régionale
de Physique-Chimie**

Affaire suivie par :
M^{me} Corinne ALLODI
M^{me} Maud CHAREYRON
M^{me} Marie GUITOU
M. Pascal SAUVAGE
M. Alexandre SILVERI
M. Arnaud SOULAS

T : 01 57 02 68 43

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Créteil, le 16 septembre 2020

Les IA-IPR de physique-chimie de l'académie de Créteil

À

Mesdames et Messieurs les professeur.e-s de physique-chimie

s/c

de Mesdames et Messieurs les Chef-fe-s d'établissement.

Objet : Lettre de rentrée 2020 en physique-chimie

I. Partie générale

Nous adressons nos vœux de bienvenue aux nouveaux collègues qui intègrent notre académie et félicitons les stagiaires, lauréats des divers concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et tous ceux qui étaient déjà affectés dans notre académie pour le travail accompli dans un contexte très particulier : nous mesurons l'adaptation qui a été nécessaire à l'accompagnement à distance des élèves dans leurs apprentissages, les efforts, la créativité et l'engagement fournis pour qu'ils gardent le lien avec l'École.

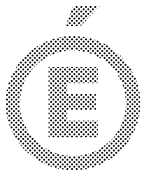
La circulaire nationale de rentrée fixe les quatre priorités de l'année scolaire 2020-2021 <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm> :

- protéger la santé des élèves et des personnels ;
- développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau ;
- assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers ;
- transmettre les valeurs civiques.

Les premières semaines de cette année scolaire constitueront une période cruciale pour prévenir le décrochage scolaire, s'assurer que tous les élèves retissent le lien avec l'école, y retrouvent sens et intérêt pour les apprentissages et progressent tout autant dans le développement de compétences transversales que dans les acquis disciplinaires. Le plan académique de lutte contre le décrochage scolaire joint à ce courrier vous sera d'une aide précieuse dans le cadre de la gestion de l'hétérogénéité accrue dans toutes les classes.

Vous trouverez ci-dessous quelques recommandations communes à toutes vos disciplines et spécialités. Complétées par les éléments propres à vos disciplines, elles ont pour objectif de consolider l'acquisition, par les élèves, d'un socle solide destiné à développer leur autonomie et d'éclairer leurs choix, notamment d'orientation. Ainsi :

- le travail de consolidation se fera, selon les besoins, au fil des apprentissages tout au long de l'année en favorisant le lien social entre élèves et l'entraide entre pairs ;



- afin d'assurer la continuité pédagogique, il est important de tirer les enseignements de l'expérience vécue pendant le confinement et de se tenir prêt à une période d'enseignement distanciel dans le cadre d'un confinement partiel qui pourrait se présenter. Il faudra donc prendre appui sur les outils et usages pédagogiques du numérique dans vos gestes professionnels et pouvoir, si la situation le requiert, facilement les activer ;
- après une année d'expérimentation, le premier trimestre pour les classes de terminale et le troisième trimestre pour les classes de troisième verront la mise en œuvre effective de la certification Pix (arrêté du 30 août 2019). Pix s'appuie sur le référentiel du cadre de référence des compétences numériques (CRCN). Ce référentiel couvre seize compétences réparties dans cinq domaines. Un auto-positionnement permettra à l'élève de déterminer son niveau d'acquisition de chaque compétence ;
- au collège, l'exploitation plus approfondie des résultats des évaluations de sixième permettra de personnaliser les parcours des élèves. Parce qu'il est un levier de la personnalisation, en agissant sur la prévention du décrochage scolaire et la réduction des inégalités, votre investissement dans le dispositif « devoir faits » est essentiel, sa promotion auprès des familles des élèves de tous les niveaux du collège est primordiale. Il s'agit d'en renforcer la dimension qualitative à tous les niveaux du collège et d'accentuer en particulier la fréquentation en quatrième et en troisième ;
- les tests de positionnement en seconde doivent servir d'appui pour recenser les besoins des élèves à cette rentrée. L'exploitation de leurs résultats, l'analyse fine des besoins et la mise en œuvre de remédiations adaptées appellent plus que jamais à un travail en équipe interdisciplinaire ;
- pour les autres niveaux, des outils de positionnement permettant d'apprécier les acquis des élèves ont également été mis à disposition avec diverses ressources à l'adresse :

<https://eduscol.education.fr/cid152895/rentree-2020-priorites-et-positionnement.html>.

Leur utilisation et les objectifs poursuivis devront être explicités clairement aux élèves, au-delà des bilans, il s'agit de leur redonner goût aux apprentissages ;

- le travail mené sur la maîtrise de la langue écrite et orale à toutes les étapes de la scolarité sera poursuivi. A cet égard, il faudra veiller, dans toutes les disciplines, à intégrer la pratique quotidienne de la production écrite et orale, tant pour les filles que les garçons. Une attention particulière sera portée cette année à l'amélioration de la fluence dès la classe de sixième ;
- la session 2021 du baccalauréat général et technologique sera marquée par la mise en œuvre de l'épreuve du « Grand oral ». Par ailleurs, le bulletin officiel spécial n°6 du 31 juillet 2020 précise les nouvelles modalités d'organisation du contrôle continu et donc de la mise en œuvre des évaluations communes. Pour vous accompagner, des sessions de formation vous sont proposées dans le plan académique de formation et un travail sera conduit dans le cadre du plan d'animation ;
- afin d'assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers et plus largement celle de tous les élèves dans le contexte particulier de cette rentrée, l'adaptation des réponses éducatives et pédagogiques sera déterminante.



Dans notre académie peut-être plus encore l'attention aux valeurs de la République et l'engagement des élèves sont des objectifs essentiels :

- l'éducation aux valeurs de laïcité et de citoyenneté, ainsi que la culture de l'engagement et de lutte contre toutes formes de discrimination, continueront à se déployer au travers de l'ensemble des disciplines et dans toutes les dimensions de l'activité scolaire. Transmettre les valeurs de la République et les faire vivre au quotidien dans les établissements scolaires est au cœur des missions de l'Éducation nationale ;
- les questions environnementales, présentes dans l'article 9 de la loi pour l'École de la confiance, seront également au centre de nos préoccupations. L'enseignement des enjeux du développement durable dans toutes les disciplines scolaires est une priorité importante de cette rentrée. Cette priorité se traduit par des modifications de programmes de la maternelle et des cycles 2,3 et 4, publiées cet été. Pour favoriser l'engagement et initier des actions sans attendre, l'élection des éco-délégués est désormais obligatoire dans toutes les classes au collège et au lycée dès cette rentrée ;
- la préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 sera une opportunité pour permettre aux établissements et aux élèves de s'impliquer de manière transversale, en s'appuyant sur différentes disciplines, tout en développant l'esprit d'équipe.

Le rendez-vous de carrière est une occasion privilégiée de nourrir la réflexion sur vos pratiques pédagogiques et d'identifier vos besoins en formation en vue de votre développement professionnel. L'arrêté publié au journal officiel du 19 mai 2020 prolonge la campagne 2019-2020 jusqu'en décembre 2020.

Les professeurs et CPE stagiaires lauréats de concours de recrutement session 2020, dont les modalités ont été adaptées compte tenu des conditions sanitaires, feront l'objet d'une attention particulière.

Votre contribution pour faire vivre le volet éducatif du projet d'établissement et votre engagement dans les réflexions et actions collectives au service des élèves demeurent essentiels. En lien avec vos équipes de direction, les corps d'inspection seront à vos côtés pour vous accompagner.

Nos actions s'inscriront dans le cadre du projet académique 2020-2024 qui sera prochainement publié et mettra l'accent sur l'autonomie et la mobilité des élèves et des personnels.

II. Partie Physique-Chimie

Chères collègues enseignantes, chers collègues enseignants des collèges et lycées de notre académie,

L'équipe des IA-IPR de physique-chimie de l'académie de Créteil souhaite réaffirmer sa grande satisfaction concernant l'engagement des professeur·e·s au cours de l'année scolaire 2019-2020, particulièrement difficile car marquée par une crise sanitaire inédite. Chacun a œuvré pour assurer la continuité pédagogique, pour poursuivre son action au profit de la réussite de tous les élèves en distanciel comme en présentiel. Le contexte de cette rentrée scolaire 2020 et le cadre sanitaire très strict dans lequel nous évoluons nous conduisent à vous encourager à poursuivre la mise en place d'un travail collaboratif en établissement, à poursuivre le développement de l'utilisation à bon escient des outils numériques, et aussi à renforcer la pratique expérimentale tout en prenant grand soin de vous et de vos élèves par le respect des gestes barrières fondamentaux. Nous espérons que votre rentrée s'est déroulée dans les meilleures conditions et nous souhaitons également la bienvenue à celles et ceux d'entre vous qui rejoignent l'académie de Créteil.



Cette lettre de rentrée 2020 a pour objectif de vous présenter les priorités académiques de travail de l'inspection pédagogique régionale de physique-chimie pour l'année scolaire 2020-2021.

Afin de poursuivre de manière fructueuse des objectifs communs pour la réussite de tous les élèves, il est essentiel que nos actions d'enseignants et d'inspecteurs soient en cohérence avec les priorités nationales : lutte contre le décrochage scolaire, lutte contre les inégalités et élévation du niveau de chaque élève.

Actualité de notre discipline

1. Au collège

En cette rentrée 2020, les programmes de physique-chimie des cycles 3 et 4 se « verdissent » en y intégrant explicitement certaines questions liées au développement durable, notamment le réchauffement climatique et l'émission de gaz à effet de serre. Ces évolutions de programmes s'inscrivent pleinement dans la volonté institutionnelle de placer l'EDD comme une priorité nationale, volonté rappelée à de multiples reprises par notre ministre et traduite à l'échelle académique par la circulaire de [mise en œuvre de la « Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable EDD 2030 »](#).

Ainsi, les professeur-e-s de physique-chimie ont vocation à intervenir activement dans :

- l'élaboration et la mise en place de projets EDD, aux côtés de collègues, de partenaires et d'élèves éco-délégués élus au sein de chaque classe de collège et de lycée ;
- l'inscription de leur établissement dans une démarche plus globale de labellisation E3D (niveau 1, 2 ou 3).

2. Au lycée

Nous vous rappelons ci-dessous un ensemble de références de textes institutionnels récents qu'il est nécessaire de consulter :

[BO spécial n°2 du 13 février 2020 :](#)

- Épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat ;
- Épreuve de l'enseignement de spécialité « physique-chimie » de la classe de terminale de la voie générale à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat ;
- Épreuve orale dite « Grand oral » de la classe de terminale de la voie technologique à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat ;
- Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de laboratoire (STL) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat ;
- Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat ;
- Épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat.

[BO spécial n°6 du 31 juillet 2020 :](#)

- Modification du programme d'enseignement scientifique de la classe de première de la voie générale ;
- Modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 ;
- Évaluations communes pour l'enseignement scientifique à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat ;



- Évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie générale à compter de la session 2021 ;
- Évaluations communes des enseignements de spécialité suivis uniquement pendant la classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021 ;
- Modifications des épreuves des enseignements de spécialité dans la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) à compter de la session 2021 de l'examen du baccalauréat.

La réforme du lycée se poursuit dans le niveau des classes de terminales, avec de nouvelles épreuves terminales. L'introduction d'une épreuve dite "Grand Oral" va permettre, en physique-chimie comme pour l'ensemble des disciplines, de renforcer à chaque niveau du collège et du lycée la pratique de l'oral, via l'explicitation des enjeux de formation, des modalités d'évaluation tout au long de la scolarité. Des [ressources](#) issues du travail du Groupe de Recherche et d'Innovation dans l'Enseignement des Sciences Physiques (GRIESP) piloté par l'IGESR ont été publiées.

3. Focus sur les liaisons école-collège, collège-lycée et lycée-enseignement supérieur

Compte tenu de la situation sanitaire de la fin d'année scolaire 2019-2020, il apparaît essentiel de porter une attention particulière, en ce début d'année, aux élèves qui ont fait leur entrée au collège, au lycée ou dans l'enseignement supérieur. Un travail de liaison pourra être mis utilement à profit afin d'avoir une connaissance fine des publics entrants et d'envisager des adaptations afin d'accompagner la transition d'un niveau à l'autre. Les dispositifs d'accompagnement sont également prévus pour favoriser la réussite de tous les élèves en tenant compte de la diversité de leurs parcours précédents.

4. Focus sur l'évaluation

L'évaluation des élèves doit constituer un axe de réflexion majeur pour chaque enseignant-e, en particulier dans une période inédite où peuvent apparaître des disparités importantes entre les élèves d'une même classe, en termes d'acquisition antérieure de connaissances et de compétences.

L'évaluation des élèves porte deux finalités :

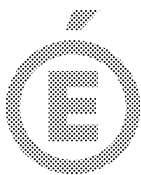
- l'évaluation comme levier de formation pour les élèves (« évaluer pour évoluer »), en donnant les moyens à l'élève de progresser par l'identification de ses forces et de ses faiblesses, ainsi que par la rectification de ses erreurs, envisagées comme des opportunités d'apprentissage ;
- l'évaluation comme levier d'information pour l'élève, ses parents et la communauté éducative, quant aux compétences de l'élève en vue de faire les meilleurs choix pour ses réussites futures (éducation au choix dans le processus d'orientation).

Pour atteindre ces deux objectifs essentiels, l'évaluation se doit d'être explicite dans ses objets d'apprentissages et de s'inscrire dans un suivi au long cours du développement des compétences des élèves.

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR)

Dans le cadre du PPCR, nous poursuivrons les deux missions qui lui sont attachées : **l'évaluation et l'accompagnement.**

Le volet évaluation correspond aux **rendez-vous de carrière** pour lequel nous conseillons aux professeur-e-s éligibles de préparer ce moment important d'analyse réflexive et de projections dans leur futur professionnel. À cette fin, [plusieurs ressources précieuses](#) sont à votre disposition. Vous trouverez entre autres la notice, le calendrier, ainsi que le document de référence à l'entretien que nous vous conseillons vivement de renseigner.



Le volet accompagnement consiste quant à lui en des **réunions d'équipes** et des **visites d'accompagnement individuelles**, prioritairement pour les enseignant-e-s contractuel-le-s, les enseignant-e-s titulaires dans leur quatrième année d'exercice ainsi que les enseignant-e-s titulaires dans le dernier grade de leur corps (échelon 11 pour la classe normale et échelon 6 pour la hors-classe). Nous sommes aidés pour ces missions par un enseignant Formateur Académique (FA) et par plusieurs enseignant-e-s Chargés de Visites de Formation (CVF). Rappelons enfin que l'expression « visite d'inspection » est à réserver aux situations de titularisation.

Le numérique au service de l'enseignement de la physique-chimie

L'ensemble des programmes officiels de physique-chimie en lycée, mais aussi en collège, donnent une place importante au numérique **au service de l'enseignement de la physique-chimie**. De nombreuses ressources académiques et nationales vont dans ce sens et sont en ligne sur les sites Internet institutionnels. Elles sont le fruit d'actions de formations et de productions de groupes de réflexion disciplinaires orientées vers le numérique en physique-chimie.

Nous poursuivrons d'œuvrer en ce sens en y intégrant notamment deux pans de l'actualité :

- le numérique au service de l'oral en physique-chimie, notamment en lycée ;
- la sensibilisation des élèves aux enjeux du changement climatique, de la biodiversité et du développement durable.

Formation continue

Trop d'enseignant-e-s restent encore éloigné-e-s de la formation continue, notamment pour des raisons géographiques. La place qu'a pris le numérique en fin d'année scolaire 2019-2020 a beaucoup fait évoluer les modalités d'enseignement de notre discipline mais aussi de formation des professeur-e-s. De nouvelles pratiques sont nées et permettront de prolonger cette évolution. Les Aides Négociées de Territoires (ANT) offrent une nouvelle modalité de formation à l'échelle locale (la formation se déplace dans les établissements) et adaptée aux besoins spécifiques. [Trois ANT en physique-chimie](#) sont actuellement proposées au PAF, mais vous avez la possibilité de demander une ANT « sur mesure » en vous adressant à vos [Correspondants Locaux d'Ingénierie de Formation](#) (CLIF).

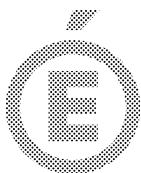
La promotion des sciences au service de l'enseignement de la physique-chimie

Une rentrée des plus normales qu'il soit est souhaitée nationalement. De nombreux projets engagés en 2019-2020 n'ont malheureusement pas vu leur aboutissement. Pour autant, nous vous encourageons à maintenir une dynamique et à valoriser les initiatives élèves/professeur-e-s/établissements/partenaires au service de la réussite de tous les élèves.

Voici quelques évènements parmi ceux déjà programmés pour cette année 2020-2021 :

- La [fête de la science](#) qui aura lieu du **2 au 12 octobre 2020** ;
- Les **Olympiades académiques et nationales de physique** et de **chimie** ;
- Le [village de la chimie](#) qui se tiendra cette année les **12 et 13 mars 2021** au Parc Floral de Paris, pour faire découvrir aux élèves de collège ou de lycée les métiers de la chimie et des sciences de la nature et de la vie ;
- Le [concours C. Génial](#) piloté par le dispositif Sciences à l'École pour développer des vocations scientifiques chez les jeunes collégiens et lycéens.
- La troisième édition du prix Pierre Potier des lycéens.
<https://www.lesmetiersdelachimie.com/le-prix-pierre-potier-des-lyceens/>

Les informations relatives à ces évènements sont disponibles et régulièrement actualisées sur notre [site disciplinaire](#) et notre compte twitter @pc_creteil.



7

La communication professionnelle

Nous communiquons par courriel exclusivement *via l'adresse électronique professionnelle*, nous vous demandons de faire de même. La consultation régulière et fréquente de votre messagerie électronique professionnelle est indispensable, avec l'adresse électronique du type prenom.nom@ac-creteil.fr. Vous devez utiliser cette boîte aux lettres qui constitue pour nous un moyen simple et sécurisé pour communiquer avec certitude ; nous vous adresserons ainsi des informations par l'intermédiaire d'une liste de diffusion destinée aux professeur-e-s de physique-chimie.

Nous souhaitons que cette année scolaire vous apporte une pleine satisfaction professionnelle, tant pour celles et ceux qui débutent dans la carrière et qui arrivent dans notre belle académie que pour nos collègues confirmé-e-s. Nous espérons que cette lettre de rentrée 2020 vous aidera dans l'exercice de vos fonctions. Nous restons à votre écoute et vous souhaitons une très bonne année scolaire 2020-2021.

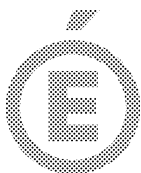
Les IA-IPR de physique-chimie
de l'académie de Créteil

Corinne ALLODI corinne.allodi@ac-creteil.fr
Maud CHAREYRON maud.chareyron@ac-creteil.fr
Marie GUITOU marie.quitou@ac-creteil.fr
Pascal SAUVAGE pascal.sauvage@ac-creteil.fr
Alexandre SILVERI alexandre.silveri@ac-creteil.fr
Arnaud SOULAS arnaud.soulas@ac-creteil.fr

Répartition de la prise en charge des districts de l'académie entre les IA-IPR de physique-chimie :

Corinne ALLODI (CA)
Maud CHAREYRON (MC)
Marie GUITOU (MG)
Pascal SAUVAGE (PS)
Alexandre SILVERI (ASI)
Arnaud SOULAS (AS)

93-01 (Saint-Denis) ASI	94-01 (Nogent-sur-Marne) MG	77-01 (Chelles) PS
93-02 (La Courneuve) PS	94-02 (Champigny-sur-Marne) MG	77-02 (Mitry-Mory) PS
93-03 (Le Blanc-Mesnil) PS	94-03 (Saint-Maur-des-Fossés) MG	77-03 (Meaux) MG
93-04 (Villepinte) MC	94-04 (Créteil) MC	77-04 (Roissy-en-Brie) CA
93-05 (Bobigny) ASI	94-05 (Maisons-Alfort) MC	77-05 (Lagny-sur-Marne) CA
93-06 (Noisy-le-Sec) MC	94-06 (Vitry-sur-Seine) ASI	77-06 (Coulommiers) CA



8

93-07 (Clichy-sous-Bois) PS	94-07 (Arcueil) ASI	77-07 (Torcy) CA
93-08 (Neuilly-sur-Marne) CA	94-08 (Cachan) AS	77-08 (Melun) AS
	94-09 (Orly) ASI	77-09 (Provins) AS
	94-10 (Boissy-Saint-Léger) AS	77-10 (Brie-Sénart) CA
		77-11 (Montereau-Fault-Yonne) AS
		77-12 (Fontainebleau) AS